



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

## 4.2 Objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Diagnostic écologique réalisé par ECR Environnement le 27/05/2020

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Le Barp

le, 15. 06. 2020

Signature



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS  
PREALABLE A UNE DEMANDE  
D'AUTORISATION DE DEFRICTION

# Permis d'aménager de 7 lots

LE BARP (33 114)



*Dossier3306396- Mai 2020*

**ATOL**  
57 avenue Léon Blum  
33 700 MERIGNAC

## SOMMAIRE

<b>Annexe 1 : CERFA n° 14734 « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » .....</b>	<b>3</b>
<b>Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 .....</b>	<b>5</b>
<b>Annexe 3 : Photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.....</b>	<b>6</b>
<b>Annexe 4 : Plan du projet.....</b>	<b>9</b>
<b>Annexe 5 : Plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. (Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau) .....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe 6 : Diagnostic naturaliste réalisé en avril 2020.....</b>	<b>11</b>



## ANNEXE 1 : CERFA N° 14734 « INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE »



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact

**Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire**  
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique			
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	Métairie de Michel
Code Postal	3 3 1 1 4	Localité	LE BARP
		Pays	FRANCE
Tél	952144216	Fax	
Courriel	lucie	@atolterrain.fr	
Personne morale			
Adresse du siège social			
Numéro	Extensio n	Nom de la voie	
Code postal		Localité	
		Pays	
Tél		Fax	
Courriel		@	
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande			
Nom	BAUW	Prénom	Lucie
Qualité	Maître d'ouvrage		
Tél	952124216	Fax	
Courriel	lucie	@atolterrain.fr	

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

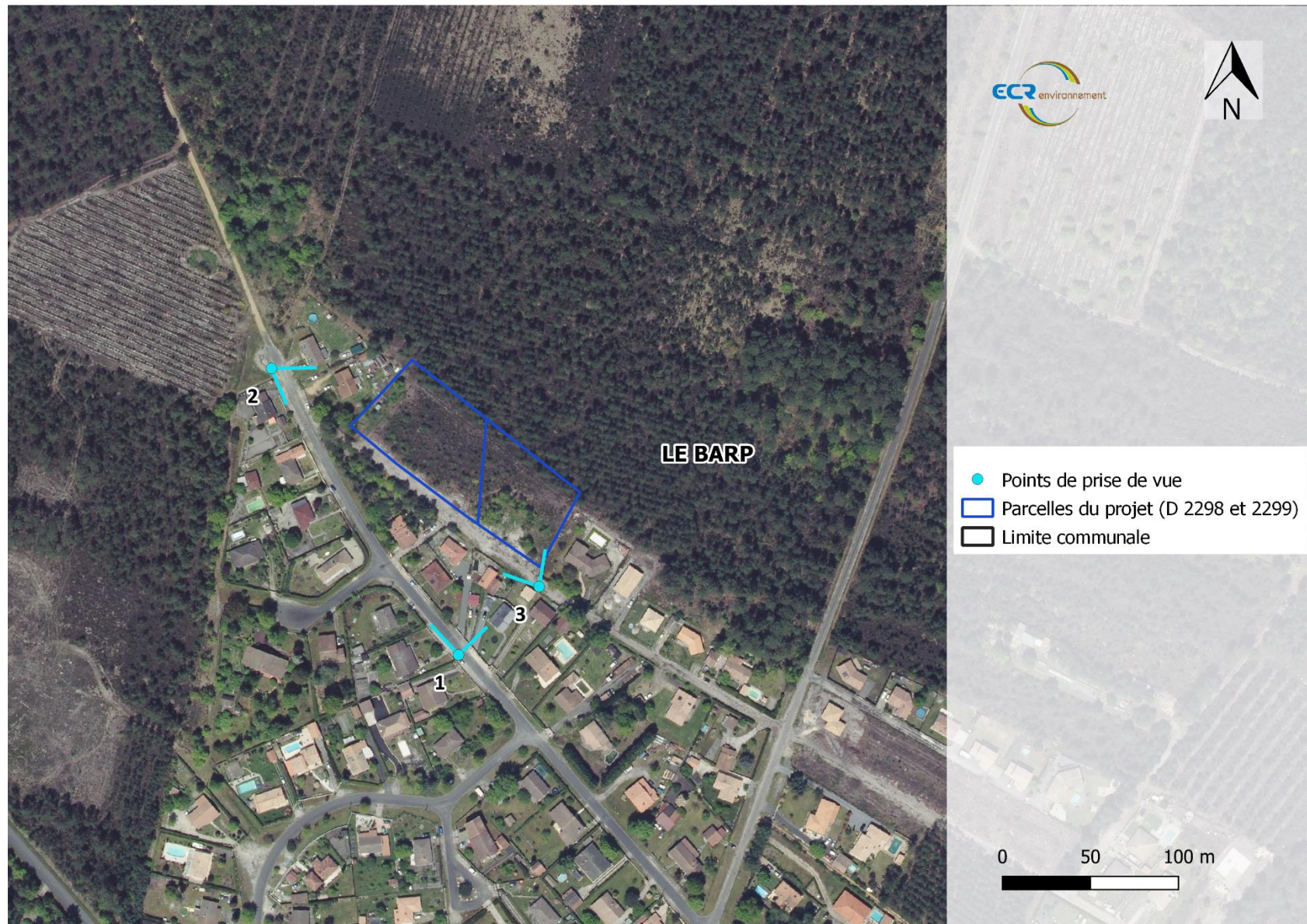


ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1/25 000 OU, A DEFAUT, A UNE ECHELLE COMPRISE ENTRE 1/16 000 ET 1/64 000





**ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DATEES DE LA ZONE D'IMPLANTATION, AVEC UNE LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUE, L'UNE DEVANT PERMETTRE DE SITUER LE PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE ET L'AUTRE DE LE SITUER DANS LE PAYSAGE LOINTAIN**







*Figure 1: Vue rapprochée (point 1 de prise de vue)*

Date de la prise de vue : 4 juin 2020



*Figure 2: Vue éloignée (point 2 de prise de vue)*

Date de la prise de vue : 4 juin 2020



*Figure 3: Vue éloignée (point 3 de prise de vue)*

Date des prises de vue : 4 juin 2020



ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET

Commune de LE BARP

Lotissement « ... »

Sis chemin du Pujoulet

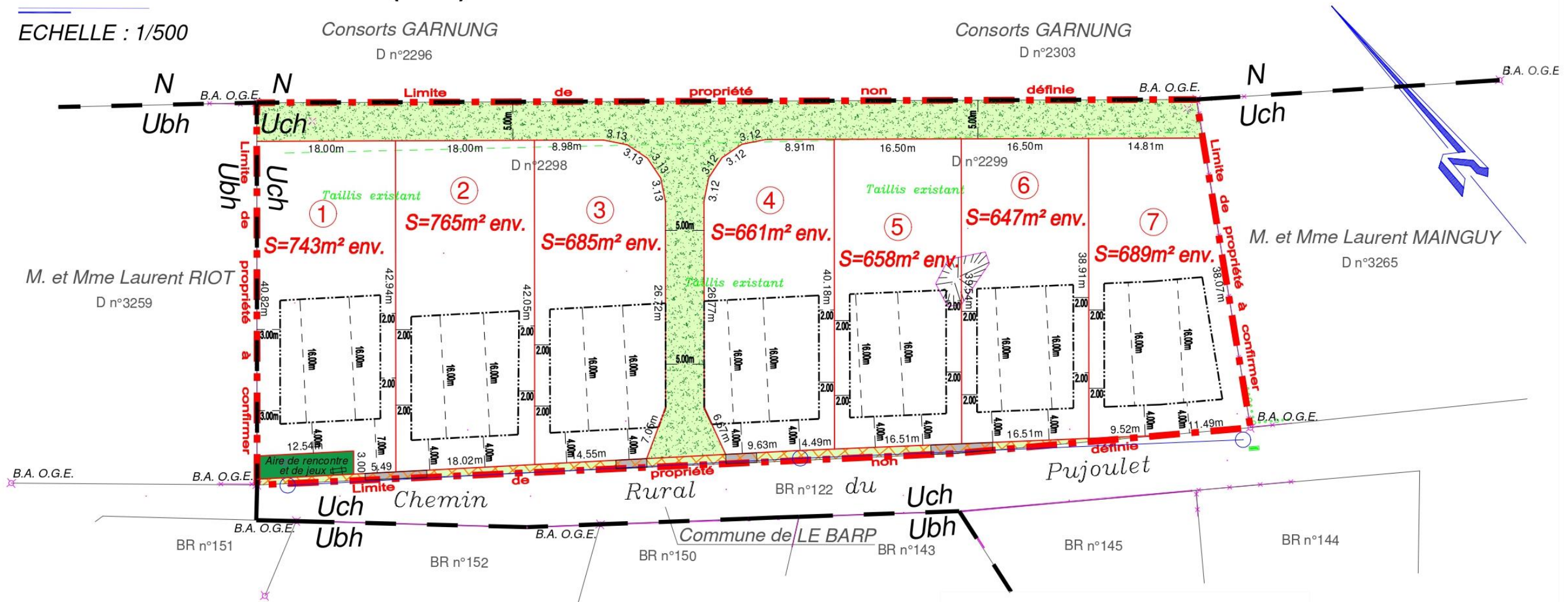
PLAN DE COMPOSITION (PA4)

ECHELLE : 1/500

Consorts GARNUNG  
D n°2296

Consorts GARNUNG  
D n°2303

Superficies privées (m <sup>2</sup> env.) :	4.848m <sup>2</sup>
(Superficie moyenne des lots :	693m <sup>2</sup> )
Nombre de lots :	7
Superficie espaces verts :	864m <sup>2</sup> (14.7%)
Superficie aire de jeux :	37m <sup>2</sup>
Superficie à rétrocéder à la Commune :	112m <sup>2</sup>
Superficie totale :	5.861m <sup>2</sup>



LEGENDE :

- Lotissement "...". S=5861m<sup>2</sup> env. (Sup. ind.)  
Réf. cad.: D n°2298-2299
- Zone d'implantation des constructions principales
- Limite de zone au PLU de Le Barp
- Application fiscale issue du plan cadastral
- D n°2298 Références cadastrales
- B.A. ✧ Borne ancienne
- Clôtures existantes

- Regard de visite EU existant
- Haie existante

- Accès
- Espace vert
- Piste pompier (mélange terre/pierres)  
(Largeur : 5m) - espaces verts
- Aire de rencontre et de jeux
- Partie à rétrocéder à la Commune de LE BARP  
S = 112m<sup>2</sup> env. (sup. indicative)

Le présent document ne sera reproduit qu'en couleurs

Nota: Plan levé et dressé à partir des signes apparents de possession relevés en avril 2020 et de l'application fiscale issue de la documentation cadastrale.

Les côtes et superficie des lots ne sont donc données qu'à titre indicatif

et ne seront définitives qu'après bornage de son périmètre.

Nivellement rattaché au N.G.F. par G.P.S.

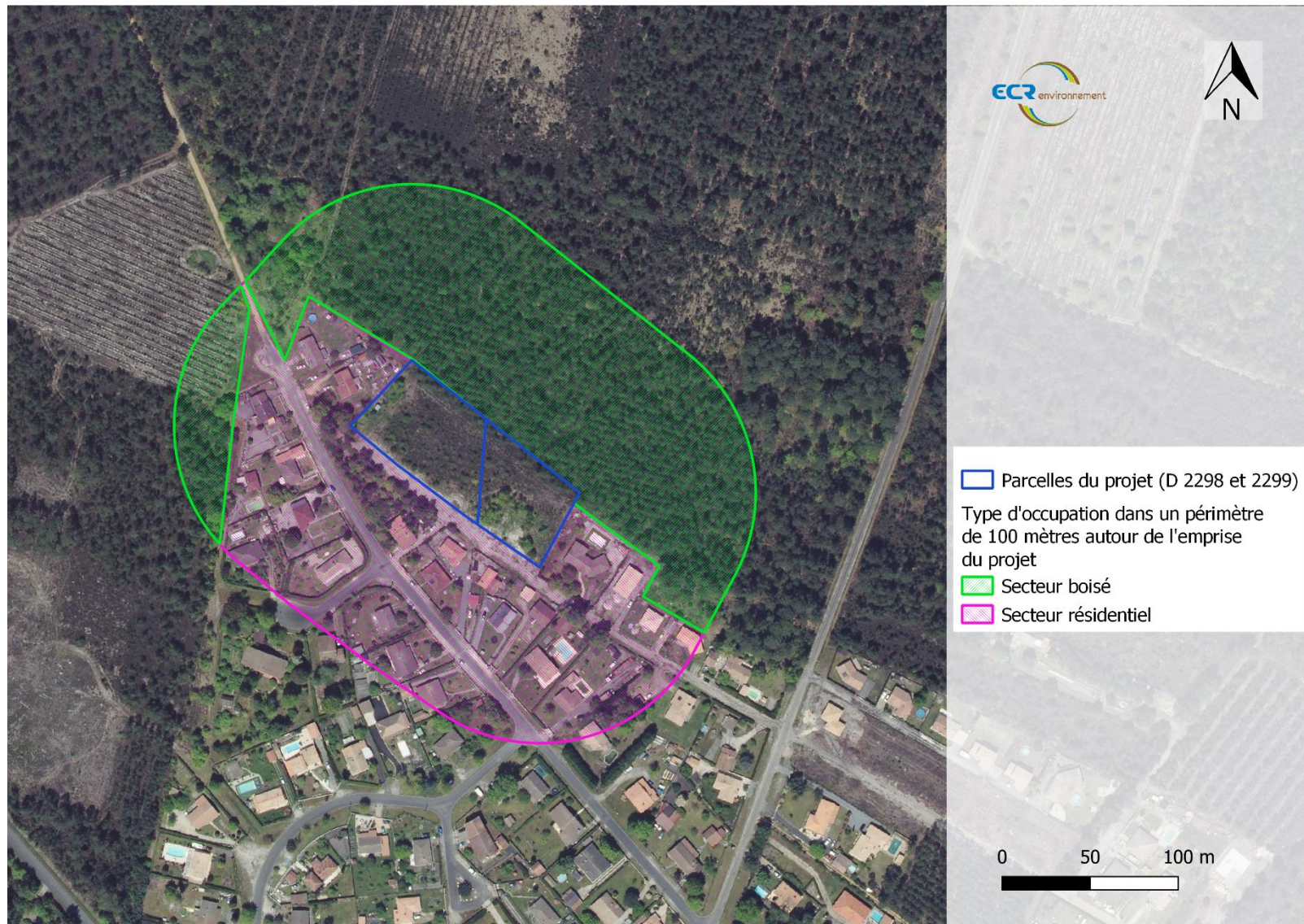
Mai 2020

LABORDE-LANSARD, SELARL de Géomètres Experts Fonciers, D.P.L.G., 12, avenue des Pyrénées, 33114 LE BARP. Tél: 05-56-88-62-85

Ref: 20-090-PA3.dwg



**ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET (100 METRES AU MINIMUM) POUVANT PRENDRE LA FORME DE PHOTOS AERIENNES DATEES ET COMPLETEES SI NECESSAIRE SELON LES EVOLUTIONS RECENTES, A UNE ECHELLE COMPRISE ENTRE 1/2 000 ET 1/5 000. (CE PLAN DEVRA PRECISER L'AFFECTATION DES CONSTRUCTIONS ET TERRAINS AVOISINANTS AINSI QUE LES CANAUX, PLANS D'EAU ET COURS D'EAU)**



## ANNEXE 6 : DIAGNOSTIC NATURALISTE REALISE EN AVRIL 2020

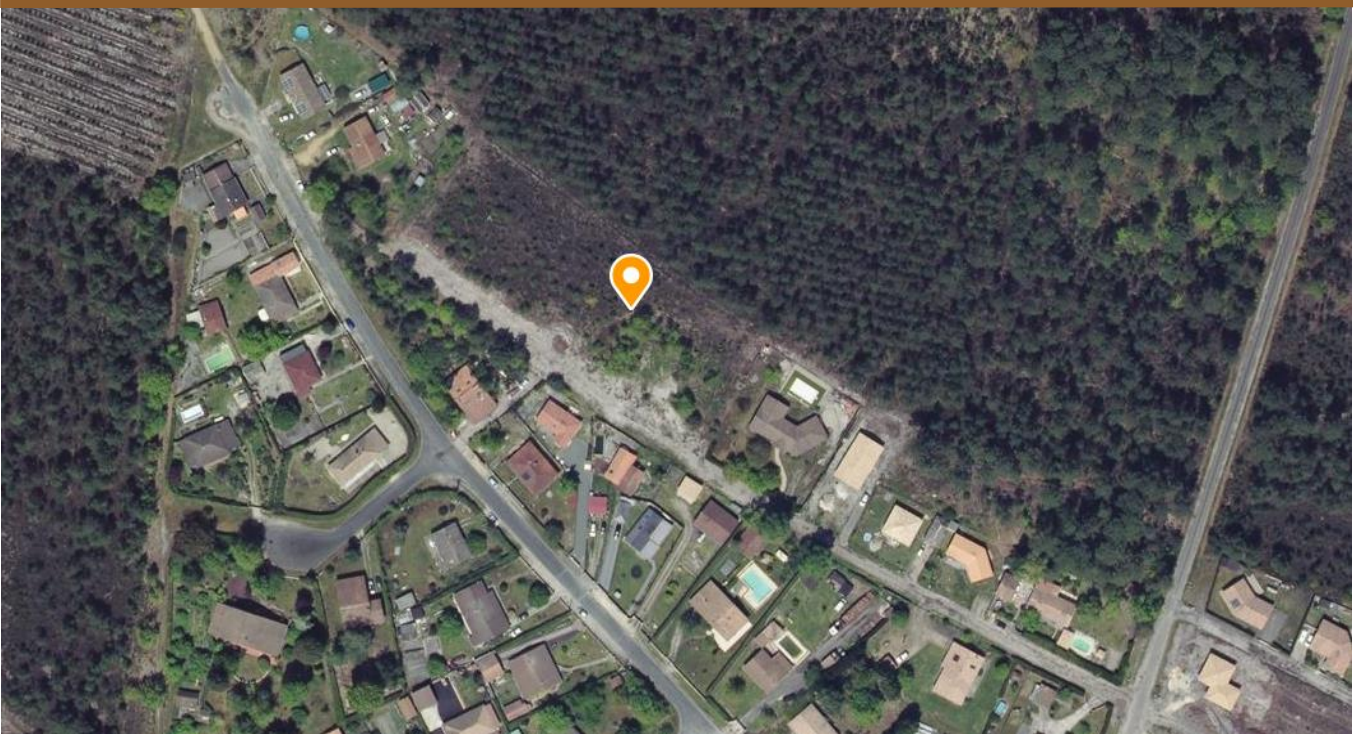
---



# DOSSIER DE DEFRIQUEMENT

## Etat des lieux du milieu naturel

Le Barp (33)



*Dossier 3306396 - Juin 2020*

**BAUW Lucie**  
**57 avenue Léo BLUM**  
**33 700 Mérignac**

**CLIENT**

<b>NOM</b>	BAUW Lucie
<b>ADRESSE</b>	57 avenue Léon BLUM 33 700 Mérignac
<b>INTERLOCUTEUR</b>	BAUW Lucie – lucie@atolterrain.fr – 09.52.12.42.16

**ECR ENVIRONNEMENT**

<b>CHARGÉE D'AFFAIRES</b>	Laëtitia SZYMANSKY
<b>CHARGE D'ETUDES</b>	Jean-Baptiste ROUSSEAU

<b>DATE</b>	<b>INDICE</b>	<b>OBSERVATION / MODIFICATION</b>	<b>REDACTEUR</b>	<b>VERIFICATEUR</b>
Juin 2020	01	Compte rendu	J-B. ROUSSEAU	L.SZYMANSKY



## Sommaire

<b>1. PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>2. CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>3. ETAT DES LIEUX DU MILIEU NATUREL</b>	<b>6</b>
3.1. PATRIMOINE NATURELLE LOCAL	6
3.2. INVENTAIRES NATURALISTES	8
3.2.1. <i>Habitats naturels et semi-naturels</i>	8
3.2.2. <i>Zones humides</i>	12
3.2.3. <i>Flore</i>	14
3.2.4. <i>Faune</i>	15
<b>4. CONCLUSION</b>	<b>17</b>
<b>5. ANNEXE 1 : LISTE DE LA FLORE OBSERVEE</b>	<b>18</b>

## Table des tableaux

Tableau 1 : Patrimoine naturel à proximité du projet	6
--	---

## Table des figures

Figure 1 : Localisation du projet au sein de la commune du Barp	3
Figure 2 : Localisation et aperçue aérien de l'emprise foncière du projet	4
Figure 3 : Plan de masse du projet	5
Figure 4 : Localisation de la ZNIEFF de type 2 par rapport au site du projet	7
Figure 5 : Habitats naturels et semi-naturels du site du projet	10
Figure 6 : Milieux potentiellement humides au niveau du site du projet	12
Figure 7 : Localisation des sondages pédologiques	13

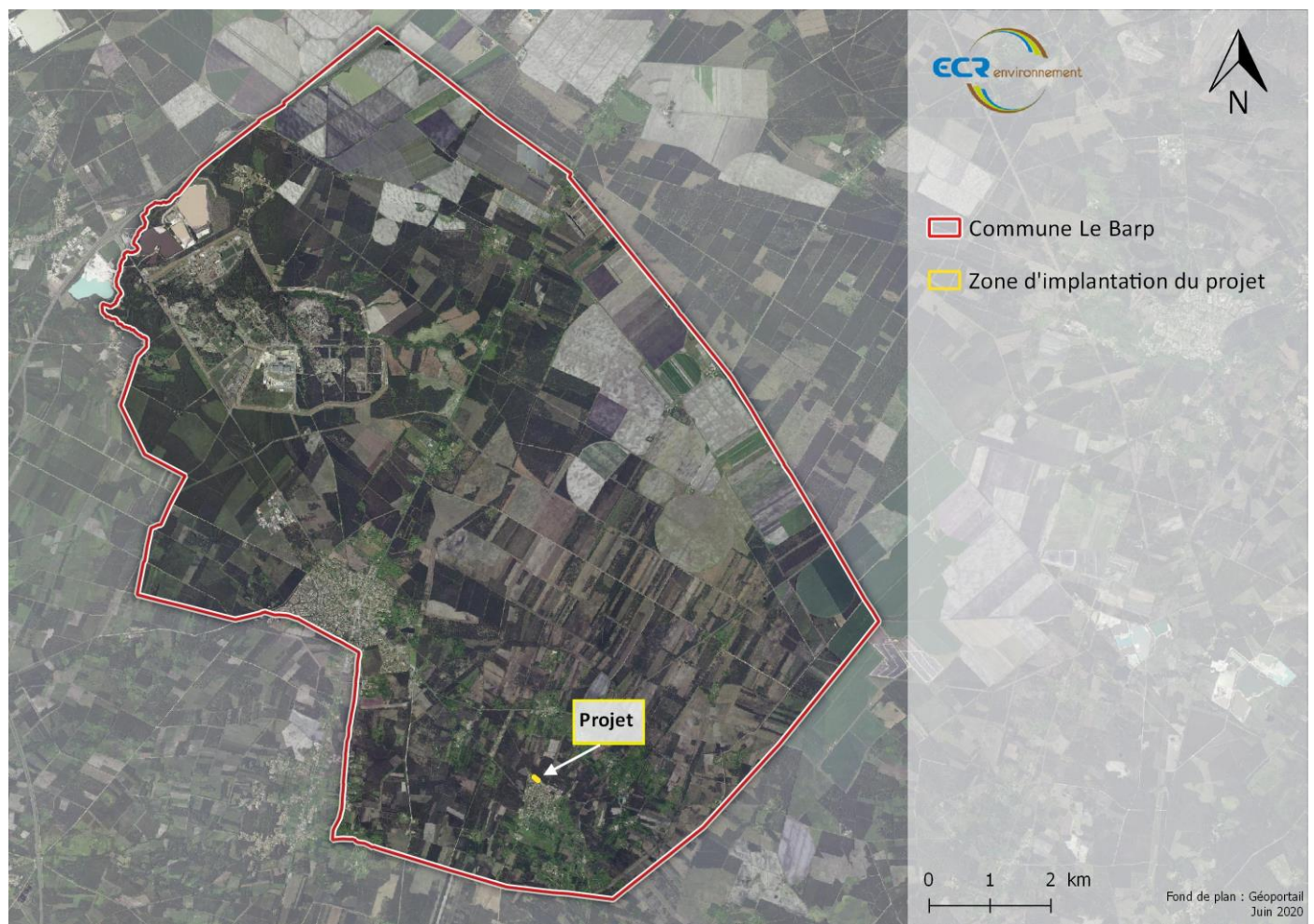
## 1. PREAMBULE

Ce rapport a pour objet d'établir un état des lieux de l'environnement dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas pour le projet de création de lots de maisons individuelles sur la commune de Le Barp.

## 2. CONTEXTE

### Localisation du projet

Le projet se situe en Gironde, au sud de la commune de Le Barp au sud-ouest de Bordeaux, sur les parcelles D2298 et D2299 (surface totale : 6 487 m<sup>2</sup>).





## Nature du projet

Le projet consiste à la création d'un nouveau lotissement composé de 7 lots de maisons individuelles. Une zone sera dédiée aux espaces verts et servira également d'accès au pompiers.



Figure 2 : Localisation et vue aérienne de l'emprise foncière du projet



Photo du site du projet (ECR Environnement – 27 mai 2020)

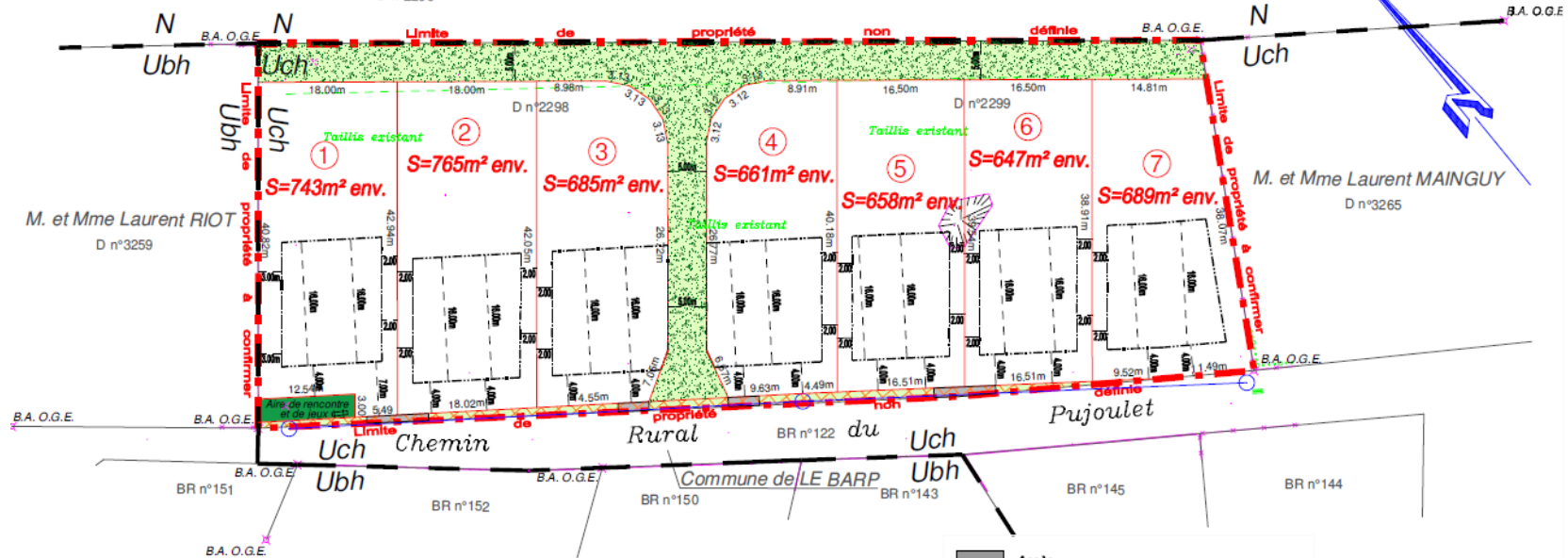
# PLAN DE COMPOSITION (PA4)

ECHELLE : 1/500

Consorts GARNUNG  
D n°2296

Consorts GARNUNG  
D n°2303

Superficie à rétrocéder à la Commune : 112m²  
Superficie totale : 5.861m²



**LEGENDE :**

- Lotissement "...". S=5861m² env. (Sup. ind.)  
Réf. cad.: D n°2298-2299
- Zone d'implantation des constructions principales
- Limite de zone au PLU de Le Barp
- Application fiscale issue du plan cadastral
- D n°2298 Références cadastrales
- B.A. O.G.E. Borne ancienne
- Clôtures existantes

- Regard de visite EU existant
- Haie existante

- Accès
- Espace vert
- Piste pompiers (mélange terre/pierres)  
(Largeur : 5m) - espaces verts
- Aire de rencontre et de jeux
- Partie à rétrocéder à la Commune de LE BARP  
S = 112m² env. (sup. indicative)

Le présent document ne sera reproduit qu'en couleurs

Nota: Plan levé et dressé à partir des signes apparents de possession relevés en avril 2020 et de l'application fiscale issue de la documentation cadastrale.

Les côtes et superficie des lots ne sont donc données qu'à titre indicatif

et ne seront définitives qu'après bornage de son périmètre.

Nivellement rattaché au N.C.F. par C.P.S.

Mai 2020

Ref: 20-090-PA3.dwg

.ABORDE-LANSARD, SELARL de Géomètres Experts Fonciers, D.P.L.G., 12, avenue des Pyrénées, 33114 LE BARP. Tél: 05-56-88-62-85

Figure 3 : Plan de masse du projet

Affaires 3306396

Juin 2020 - v1

Page 5

### 3. ETAT DES LIEUX DU MILIEU NATUREL

#### 3.1. Patrimoine naturelle local

Une étude du patrimoine naturel local est réalisée dans un rayon de 2,5 kilomètres par rapport au site du projet afin de mettre en évidence des zones remarquables comme les « Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) », les sites Natura 2000 ou encore les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Des degrés de connexion seront évalués entre ces zones et le site du projet.

Dans un rayon de 2,5 kilomètres autour de la parcelle du projet, seulement **1 périmètre remarquable**, soit :

Tableau 1 : Patrimoine naturel à proximité du projet

Nom du site et identifiant	Intérêt écologique	Distance au projet	Lien avec le site du projet
<b>ZNIEFF DE TYPE 2</b>			
<b>Vallée de l'Eyre, de la grande et de la petite Leyre (720001994)</b>	Ces habitats accueillent une grande diversité d'espèces dont de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial, allant des insectes comme le fadet des laïches aux mammifères comme la loutre et le murin à oreilles échancrées. La situation du vison d'Europe est globalement défavorable, l'espèce n'ayant été revue le plus récemment que sur la commune d'Audenge. Il est probable que l'espèce ait disparu du réseau hydrographique de la Leyre.	2,2 km au sud	<b>Négligeable</b> ZNIEFF ne partageant pas les mêmes milieux que le site du projet et le réseau hydrographique n'est pas présent au niveau de la zone d'implantation du projet ce qui rend difficile l'accès au site par les espèces remarquables de cette ZNIEFF.



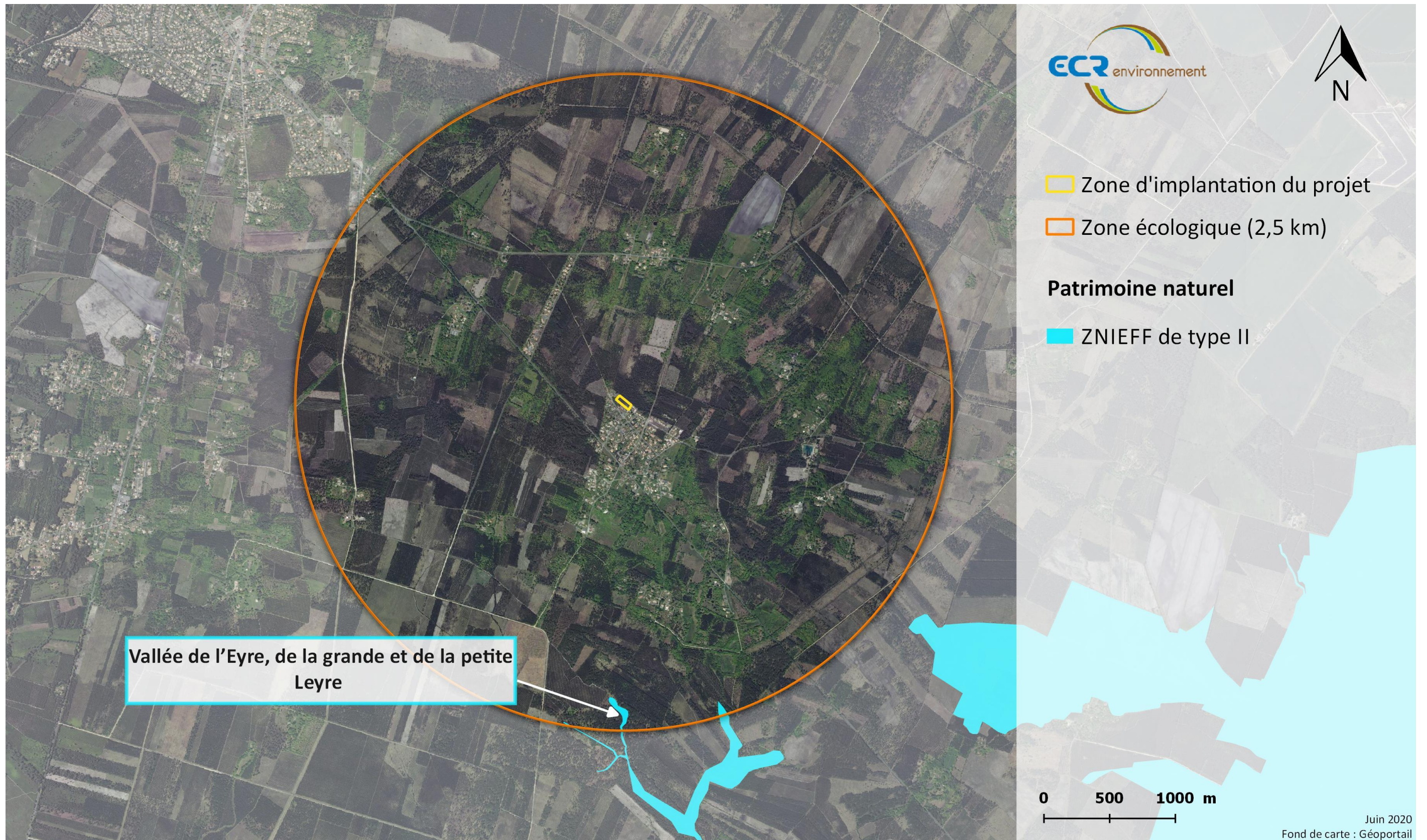


Figure 4: Localisation de la ZNIEFF de type 2 par rapport au site du projet



## 3.2. Inventaires naturalistes

Une visite sur le site du projet a été réalisée le **27/05/2020** par temps ensoleillé (19°C) et a eu pour but de réaliser un état des lieux écologique du site. Une attention particulière a été portée sur la présence ou l'absence d'espèces protégées pouvant être présentes dans ce milieu.

### 3.2.1. Habitats naturels et semi-naturels

#### Méthodologie

Les relevés floristiques ont été effectués sur des surfaces floristiquement homogènes. Les espèces d'intérêt, lorsqu'elles sont présentes sur la zone d'étude, sont localisées de manière précise.

Un habitat est défini par un espace homogène où se développe une association de plantes. Ce sont les conditions écologiques (température, humidité, nature du sol, ...) qui vont déterminer cette composition particulière de la végétation mais également les pratiques anthropiques (fauche, tonte, brûlis, ...).

Selon la classification EUNIS un habitat est un « *espace où des animaux ou plantes vivent, caractérisé premièrement par ses particularités physiques (topographie, physionomie des plantes ou animaux, caractéristiques du sol, climat, qualité de l'eau, etc.) et secondairement par les espèces de plantes et d'animaux qui y vivent* ».

#### Résultats

L'inventaire a permis de recenser au sein de la zone d'implantation du projet seulement **3 habitats naturels et semi-naturels** au sein du site du projet :

- **La lande à *Caluna vulgaris* x Pinède :**

Il s'agit d'une lande composée majoritairement de la Callune pour la strate herbacée et de Pin maritime (*Pinus pinaster*) pour la strate arbustive, réparti de manière plus sporadique. Cette présence de Pin témoigne d'une fermeture lente et progressive de ce milieu. On retrouve également au sein de cet habitat de manière moins abondante, le Bruyère cendrée (*Erica cinerea*), le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) ou encore l'Arbousier (*Arbustus unedo*). A noter également que le sol est couvert de mousse et de lichen notamment au niveau de la bordure nord du site. Cet habitat abrite peu de diversité floristique et n'abrite pas d'espèces patrimoniales.

- **Des bosquets de feuillus :**

Ces habitats traduisent également la fermeture du milieu mais à un stade plus avancé. La strate arbustive haute est composée de plusieurs essences, le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Noisetier (*Corylus avellana*), le Châtaigner (*Castanea sativa*), le Laurier sauce (*Laurus nobilis*) ou bien le Cerisier (*Prunus sp*). On note également deux espèces envahissantes le Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*) et le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*). La strate herbacée abrite des espèces comme la bruyère citée précédemment, le Gaillet croisettes (*Cruciata laevipes*) ou encore la Garance voyageuse (*Rubia peregrina*).

- **Une friche herbacée :**

Cet habitat correspond en quelque sorte à une petite prairie composée majoritairement de Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) et de Houlque laineuse (*Holcus lanatus*). Des espèces comme la ronce (*Rubus sp*) et la Sabline des montagnes (*Arenaria montana*) sont présente mais beaucoup moins abondantes.

Les habitats périphériques correspondent en grande partie aux habitations à proximité ainsi que leur jardin. Une plantation de Pin maritime est présente à la limite nord de la zone d'implantation du projet. Un chemin pédestre longe le terrain par le sud et accueille des espèces pionnières et des milieux perturbées. On y recense plusieurs graminées comme des Agrostides (*Agrostis sp.*), le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), le Vulpin des près (*Alopecurus pratensis*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*) ou encore le Dactyle aggloméré. Cet habitat possède un fort pourcentage de sol nu et on retrouve plus ponctuellement des espèces comme l'Hélianthème à gouttes (*Tuberaria guttata*), la Bruyère à balais (*Erica scoparia*) ou bien l'Oseille commune (*Rumex acetosa*). Ce secteur sert également de dépôt sauvage de déchets verts. Une petite chênaie peu dense est également recensée à proximité du site de projet.



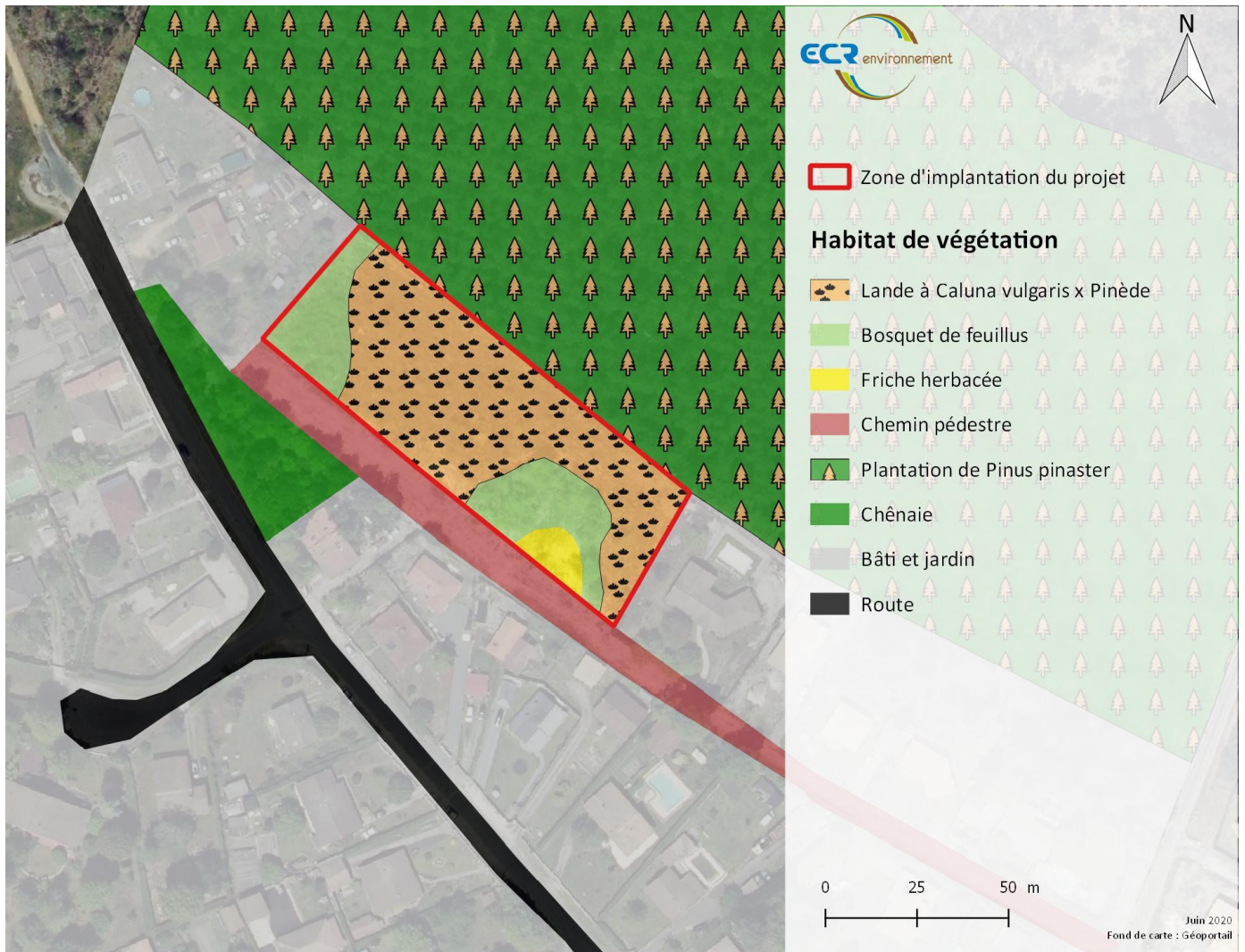


Figure 5 : Habitats naturels et semi-naturels du site du projet



**Lande à *Caluna vulgaris* x Pinède (ECR environnement)**



**Bosquet de feuillus mixte (ECR environnement)**



**Chemin pédestre (ECR environnement)**



### 3.2.2. Zones humides

Conformément à la définition de la loi sur l'eau (J.O. 4/01/92) : « On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

#### Bibliographie

Selon la carte des milieux potentiellement humides de France créée par Agrocampus Ouest, on constate que le secteur du projet abrite potentiellement une zone humide avec une probabilité assez forte à forte. Pour information, cette carte des milieux potentiellement humides sur le sol français a été réalisée en croisant les données topographiques, météorologiques, pédologiques et hydrologiques nationales.



France : Milieux potentiellement humides  
Enveloppes de milieux potentiellement humides en 3 classes de confiance [voir métadonnée ...](#)

source :  
  
Agrocampus  
Ouest




- Milieux potentiellement humides :
-  - probabilité assez forte
  -  - probabilité forte
  -  - probabilité très forte

Figure 6 : Milieux potentiellement humides au niveau du site du projet.

## Analyse terrain

Les habitats présents ne sont pas considérés comme caractéristiques des zones humides et de plus, aucune flore hygrophile n'est présente de manière abondante (>50%). Toutefois, on observe tout de même des espèces en faible abondance qui ont des tendances hygrophiles comme le Bouleau verruqueux ou encore les mousses. Ces espèces témoignent tout de même d'une certaine humidité de la zone, bien qu'aucune zone humide sur la base de la végétation soit présente.

Concernant la pédologie, 4 sondages ont été réalisés. L'ensemble des sondages montre un profil de sol très sableux, plus ou moins fin. La nappe est proche du terrain naturel, en effet elle a été atteinte à trois reprises au point P1, P2 et P3 à 65 cm. Au point P1 et P4, des traces d'aliôs ont été observées à 60 cm. L'aliôs est un marqueur du battement de la nappe et est le résultat d'un engorgement prolongé du sol. Les profils pédologiques ne révèlent donc pas un sol caractéristique des zones humides. De plus, il n'y a pas besoin de réaliser une étude piézométrique afin de voir si la nappe reste de manière prolongée dans les 50 premiers centimètres du sol car les traces d'aliôs dès 60 cm démontrent la limite du battement de la nappe. Cette limite peut être dépassée mais seulement temporairement.

De ce fait, en recoupant les caractéristiques de la végétation et du sol du site, aucune zone humide n'est présente au niveau de la zone du projet malgré une nappe assez proche du terrain naturel.

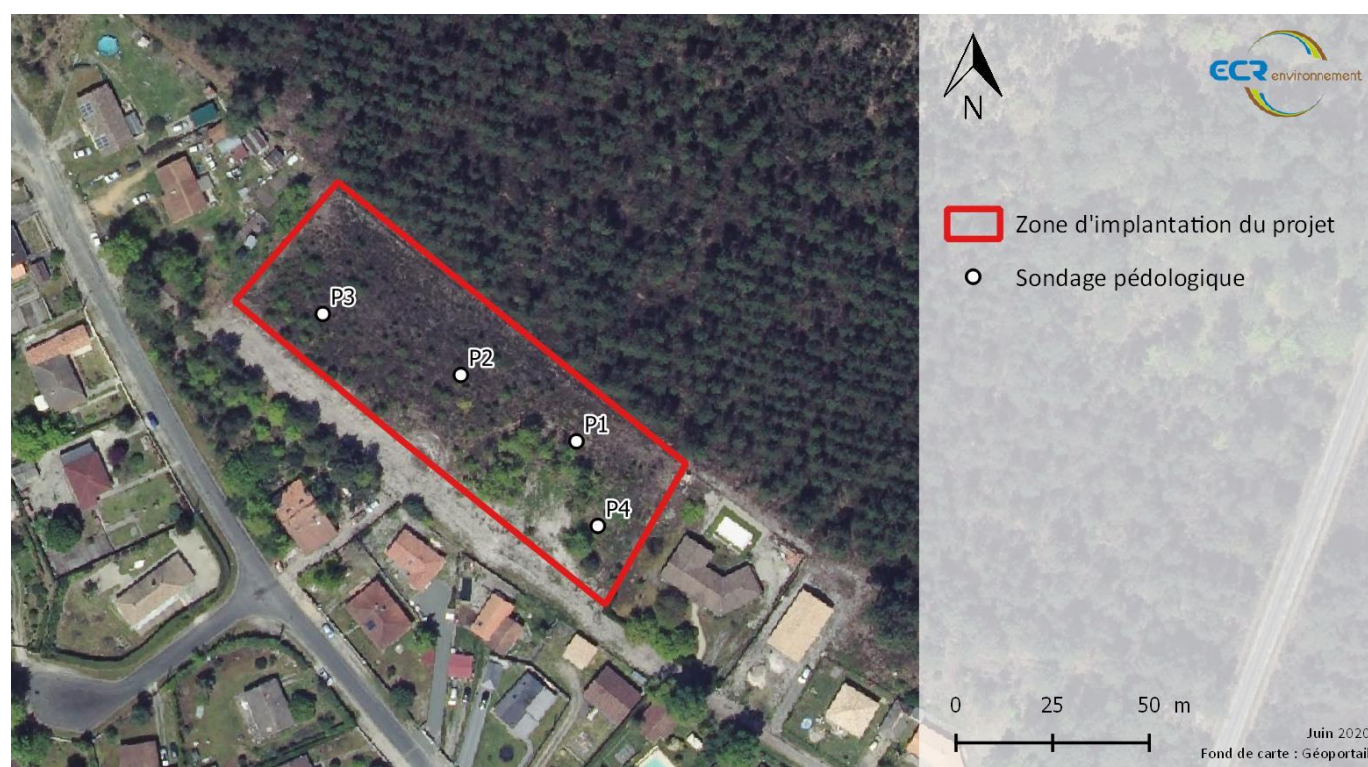


Figure 7 : Localisation des sondages pédologiques





**Profil sableux du sol imbibé d'eau à partir de 65 cm (ici sondage P1)**



**Profil sableux du sol dont sable grossier à partir de 70 cm et imbibé d'eau (ici sondage P2)**

### 3.2.3. Flore

#### Bibliographie

Les données de l'observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine ont été consultées afin de mettre en évidence les espèces patrimoniales potentiellement présentes au sein de la commune de Le Barp. Au total, 12 espèces remarquables sont présentes au sein de la commune, il s'agit majoritairement d'espèce affiliée aux zones humides comme *Gentiana Pneumonanthe* ou encore *Drosera intermedia*.

#### Résultats

La prospection du terrain menée par ECR Environnement, a permis d'inventorier **36 espèces végétales** au sein de la parcelle du projet. Aucune espèce remarquable issue de la bibliographie n'a été retrouvée. Deux espèces envahissantes ont été recensées, il s'agit du Robinier faux-acacia et du Chêne rouge d'Amérique. Cette pauvreté floristique s'explique, comme vu précédemment, par la faible diversité d'habitats présents localement.

Parmi les espèces végétales identifiées sur le site du projet, aucune espèce végétale patrimoniale et/ou protégée n'a été recensée.

### 3.2.4. Faune

L'inventaire a mis en évidence la présence de **17 espèces faunistiques** dans l'aire d'étude du projet. Le taxon le plus représenté est celui des oiseaux. Des rhopalocères (papillons de jour) ont également été observés. Cette faible richesse spécifique s'explique par le peu d'habitats d'espèces au sein de site du projet.

Les données bibliographiques locales se basent principalement sur le site faune-aquitaine.org. La recherche s'est portée sur la commune de Le Barp.

#### Méthodologie

Concernant les oiseaux, des relevés ponctuels liés à l'écoute, aux déplacements et à l'observation sur site ont été menés. Une recherche de cavités sur les arbres a également été menée sur l'ensemble de la parcelle car elles sont favorables à la nidification de certaines espèces.

Pour les mammifères terrestres, l'observation à vue étant difficile (farouches, crépusculaires, discrets, ...), l'essentiel de l'inventaire est basé sur la bibliographie et la recherche d'indices de présence (fèces, empreintes, restes de repas...). De plus, un effort de prospection est également mis en place pour repérer des traces de passage dans la végétation (coulées) afin de mettre en évidence d'éventuels axes de déplacement.

L'inventaire des reptiles et des amphibiens a été réalisé en s'attardant particulièrement au niveau des micro-biotopes (murets, murs d'enceinte, pierriers ou tas de bois), des lisières, des secteurs ouverts à substrat meuble et au niveau des habitations également.

Pour finir, en ce qui concerne l'Entomofaune, seuls les rhopalocères ont fait l'objet d'un inventaire car il n'y a pas de milieu aquatique à proximité et la période est encore un peu trop précoce pour les orthoptères. De plus, une recherche a été menée sur l'ensemble des arbres de la parcelle afin de déceler des traces de coléoptères saproxyliques remarquables comme le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) par exemple.

#### Résultats

##### ❖ L'avifaune :

Au final, **13 espèces d'oiseaux** ont été observées au sein du site du projet, parmi elles, 8 espèces sont protégées en France au titre de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, protégeant les individus et leurs habitats.

Ces espèces appartiennent à deux cortèges, les espèces du cortège forestier comme le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), le Geai des chênes (*Garrulus glandarius*) ou encore le Pic épeiche (*Dendrocopos major*), et les espèces généralistes comme la Corneille noire (*Corvus corone*), le Merle noir (*Turdus merula*) ou bien la Mésange charbonnière (*Parus major*). L'ensemble de ces espèces sont considérées comme communes et ne sont pas menacées selon la liste rouge nationale. De plus, aucune espèce remarquable n'a été détectée. La diversité avifaunistique représente donc peu d'enjeux. A noter également qu'aucune cavité n'a été retrouvée sur l'ensemble des arbres de la parcelle, les arbres étant trop jeunes.

- Merle noir ;
- Corneille noire ;
- Pinson des arbres ;
- Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*) ;
- Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*) ;
- Mésange charbonnière ;
- Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) ;
- Geai des chênes ;
- Pie bavarde (*Pica pica*) ;
- Pic épeiche ;
- Moineau domestique (*Passer domesticus*) ;
- Huppe fasciée (*Upupa epops*) ;
- Martinet noir (*Apus apus*).

Espèce protégée

#### Liste des espèces d'oiseaux recensées lors de l'inventaire

Une analyse de la bibliographie locale a été réalisée en recoupant les caractéristiques du site et la nature des habitats. Au final, sur les 131 espèces mentionnées au sein de la commune, aucune espèce remarquable n'est considérée comme potentiellement présente au sein du site du projet. En effet, la nature plutôt homogène du site filtre dans un premier temps beaucoup d'espèce et sa position dans le tissu urbain réduit également le nombre d'espèce potentiellement présente.

#### ❖ Les reptiles :

Lors de la prospection, aucun reptile n'a été recensé. L'analyse de la bibliographie a montré la présence de 7 espèces au sein de la commune de Cestas. Au total, 4 espèces peuvent être considérées comme potentiellement présentes au niveau du site du projet. Il s'agit du Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), de la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), du Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*) et de la Vipère aspic (*Vipera aspis*). En effet, les terrains du projet sont en voie de fermeture et certaines zones sont moins denses et plus ensoleillées que d'autres ce qui est favorable à l'ensemble de ces espèces. De plus, le chemin pédestre en bordure du site est également favorable à la thermorégulation et à la chasse de ces espèces. Cependant, on reste dans un contexte urbain avec un boisement homogène et non naturel en bordure de site, la dispersion des espèces semble compliquée du fait de la pression urbaine tout autour de la parcelle du projet mais il n'est pas impossible que certaines de ces espèces arrivent à accéder à la parcelle.

A noter que ces espèces sont protégées en France et inscrite à la directive « Habitats-Faune-Flore » à l'exception de la Vipère. De plus, selon la liste rouge régionale, le Lézard à deux raies est considéré comme vulnérable et la Vipère aspic est quasi-menacée.

#### ❖ Les insectes :

Seulement **4 papillons de jour** ont été recensés ce qui n'est pas étonnant au vu du contexte boisé. Il s'agit du Tircis (*Pararge aegeria*) qui est une espèce des milieux ombragés, le Paon du jour (*Aglais io*), le Myrtil (*Maniola jurtina*) et le Demi-deuil (*Melanargia galathea*). Ce sont des espèces communes, non menacées et non protégées. Ces papillons ne représentent pas d'enjeux particuliers.

La bibliographie mentionne la présence 53 rhopalocères sur la commune de Le Barp. Aucune espèce remarquable n'est considérée comme potentiellement présente sur le site du projet. On note tout de même, la présence du

Damier succise (*Euphydryas aurinia*) et du Fadet des laïches (*Coenonympha oedipus*) au sein de la commune mais ces espèces sont rattachées aux zones humides.

Concernant les coléoptères saproxyliques remarquables comme le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) ou encore le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) aucunes traces ou indices de présence n'a été retrouvés sur les arbres car ils sont encore trop jeunes.

Aucune espèce d'amphibien, d'odonate (libellule), d'orthoptère et de mammifère n'a été recensée lors cet inventaire. Les terrains du projet sont peu accueillants pour ces taxons en particulier les odonates et les amphibiens car il n'y a pas de point d'eau au sein de la parcelle.

## 4. CONCLUSION

Pour rappel, le projet consiste à la création d'un lotissement de maison individuelle implanté entre l'urbanisation actuelle et une plantation de Pins dans la commune de Le Barp.

D'un point de vue réglementaire, le projet n'est pas soumis à un dossier loi sur l'eau relatif à la destruction de zones humides.

Le contexte urbain dans lequel sont situés les terrains du projet rend la richesse spécifique assez pauvre ainsi que la taille réduite des habitats et on y observe une biodiversité commune et non menacée. Concernant les incidences que pourraient entraîner le projet sur le milieu naturel, elles sont considérées comme faibles.



## 5. ANNEXE 1 : LISTE DE LA FLORE OBSERVEE

Nom vernaculaire	Nom scientifique
Agrostide	<i>Agrostis sp.</i>
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>
Arbousier	<i>Arbustus unedo</i>
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>
Callune	<i>Caluna vulgaris</i>
Cerfeuil commun	<i>Anthriscus cerefolium</i>
Cerisier	<i>Prunus sp.</i>
Châtaigner	<i>Castanea sativa</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Chêne rouge d'Amérique	<i>Quercus rubra</i>
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>
Chiendent officinal	<i>Elymus repens</i>
Dactyle aggloméré	<i>Dactulis glomerata</i>
Gaillet croisette	<i>Cruciata laevipes</i>
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>
Géranium des près	<i>Geranium pratense</i>
Hélianthème à gouttes	<i>Tuberaria guttata</i>
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i>
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>
Laurier sauce	<i>Laurus nobilis</i>
Lichens	-
Mimosa des fleuristes	<i>Acacia dealbata</i>
Mousses	-
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>
Oseille commune	<i>Rumex acetosa</i>
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i>
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i>
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i>
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>
Ronce	<i>Rubus sp.</i>
Sablina des montagnes	<i>Arenaria montana</i>
Vulpin des près	<i>Alopecurus pratensis</i>